

ACTION URGENTE

LA VIE D'UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EN DANGER EN RAISON DU COVID-19

La défenseure iranienne des droits humains Narges Mohammadi, qui souffre déjà de graves problèmes de santé, présente des symptômes correspondant au COVID-19. Les autorités iraniennes mettent sa santé et sa vie en danger en la privant de soins médicaux et en la maintenant en détention dans des conditions inhumaines. Elle est détenue uniquement pour son travail pacifique en faveur des droits fondamentaux et doit être remise en liberté immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Responsable du pouvoir judiciaire – Ebrahim Raisi

c/o Mission permanente Chemin du Petit-Saconnex 28, 1209 Genève, Suisse
de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations unies

Monsieur Raisi,

Souffrante, la défenseure des droits humains **Narges Mohammadi**, injustement incarcérée depuis mai 2015, présente depuis le 29 juin des symptômes pouvant correspondre au COVID-19, notamment des quintes de toux, le souffle court, des douleurs musculaires et articulaires, et la perte d'odorat. Bien que son état s'aggrave, les autorités continuent de lui refuser des soins médicaux et refusent de l'informer des résultats d'un test effectué le 8 juillet. Cela met sa santé et sa vie en danger, particulièrement si l'on prend en compte son affection pulmonaire préexistante et son système immunitaire affaibli à la suite d'opérations chirurgicales en 2018 et 2019.

Depuis son transfert violent et punitif de la prison d'Evin à Téhéran vers la prison de Zandjan le 24 décembre 2019, Narges Mohammadi est délibérément privée de soins, ce qui peut s'apparenter à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Les autorités pénitentiaires et les autorités chargées des enquêtes ont refusé de la transférer en dehors de la prison pour qu'elle reçoive des soins spécialisés. En conséquence, ses prescriptions pour des médicaments visant à prévenir la formation de caillots sanguins dans les poumons n'ont pas été renouvelées depuis son transfert hors de la prison d'Evin. Elle est détenue avec des femmes condamnées pour des crimes violents et aurait reçu des menaces de mort d'une autre détenue. Les autorités ne lui ont pas permis d'appeler ses enfants depuis près d'un an et ne l'autorisent pas à recevoir les livres, les vêtements et les vitamines que sa famille lui apporte.

Le 22 février 2020, des représentants du ministère public et des renseignements ont rendu visite à Narges Mohammadi à la prison de Zandjan et l'ont informée qu'elle est accusée de plusieurs chefs d'inculpation liés à la sécurité nationale en lien avec son militantisme en faveur des droits humains à l'intérieur de la prison. Parmi les activités citées à titre de « preuves » figuraient des déclarations condamnant la peine de mort, la détention prolongée à l'isolement et d'autres formes de torture ou de mauvais traitements, ainsi que les homicides de manifestant·e-s en novembre 2019, et l'appel à la tenue d'un référendum sur le système politique du pays. Elle a également été avertie qu'une deuxième information judiciaire a été ouverte contre elle pour avoir « causé des troubles en prison » et pour « calomnie à l'égard du directeur de la prison d'Evin ». Elle avait auparavant été inculpée d'avoir organisé un sit-in avec d'autres prisonnières à Evin entre le 21 et le 24 décembre 2019 en vue de protester contre les homicides de manifestant·e-s en novembre 2019. La dernière accusation est liée à une plainte qu'elle a déposée en décembre 2019 contre le directeur de la prison d'Evin, affirmant que celui-ci et d'autres responsables de la prison lui ont infligé des insultes, des menaces de mort et des coups durant son transfert vers la prison de Zandjan, ce qui lui a valu des contusions sur le corps et des blessures dues à du verre brisé lorsque sa main a heurté une porte en verre.

Je vous prie instamment de libérer Narges Mohammadi dans les meilleurs délais et sans condition, car cette femme est détenue uniquement en raison des activités pacifiques qu'elle mène en faveur des droits humains. Dans l'attente de sa libération, je vous prie de faire le nécessaire pour qu'elle ait accès aux soins de santé dont elle a besoin à l'extérieur de la prison, de mettre fin à son placement en détention punitif et dangereux à la prison de Zandjan et de la ramener à la prison d'Evin, son lieu de détention habituel. Pendant qu'elle est incarcérée, je vous demande de veiller à ce qu'elle puisse recevoir régulièrement des visites et des appels téléphoniques de sa famille, et notamment de ses enfants, et à ce qu'elle soit protégée contre toute forme de torture et de mauvais traitements. Ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements doivent donner lieu sans délai à une enquête menée par un organisme indépendant et impartial.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le bureau du procureur à Téhéran a refusé de traiter la plainte que Narges Mohammadi avait déposée fin décembre 2019 en lien avec les violations des droits humains que lui aurait infligées le directeur de la prison d'Evin. Les autorités chargées des enquêtes ont également refusé de lui transmettre une copie du rapport de l'Organisation iranienne de médecine légale (institut médicolégal placé sous la supervision du système judiciaire) qui, selon Narges Mohamadi, a confirmé fin décembre 2019 qu'elle a subi des contusions et des blessures au cours de son transfert violent de la prison d'Evin à celle de Zandjan. En revanche, son avocat a été informé que Narges Mohamadi devait adresser des excuses écrites au directeur de la prison d'Evin pour l'avoir accusé publiquement de torture et de mauvais traitements.

À la prison de Zandjan, Narges Mohammadi et 11 détenues souffrent de symptômes correspondant à ceux du COVID-19 depuis le 29 juin. Sa famille s'est plusieurs fois rendue au bureau du procureur de la province de Zandjan, afin de réclamer des soins médicaux. Le 8 juillet, à la suite de plusieurs vérifications, Narges Mohammadi et les 11 autres détenues ont été testées pour le COVID-19, mais les autorités ont refusé de leur communiquer les résultats. À peu près au même moment, plusieurs détenues de l'aile réservée aux femmes qui ne présentaient pas de symptômes ont été transférées vers un autre lieu, avivant les craintes que Narges Mohammadi et les 11 détenues ne soient infectées par ce coronavirus. Narges Mohammadi est particulièrement exposée au risque de maladie grave ou de mort, en raison d'une affection pulmonaire préexistante, caractérisée par des difficultés respiratoires, pour laquelle elle doit utiliser un inhalateur et prendre régulièrement des anticoagulants qui empêchent la formation de caillots de sang dans les poumons. Les médecins ont conseillé qu'elle soit régulièrement examinée par un spécialiste, au moins tous les six mois, en vue d'ajuster ses doses de médicaments. Pourtant, depuis son transfert à la prison de Zandjan le 24 décembre 2019, elle n'a bénéficié d'aucun soin spécialisé. Ses prescriptions n'ont pas été renouvelées et elle ne reçoit pas certains médicaments essentiels. Le bureau du procureur de la province de Zandjan a indiqué à sa famille que le ministère des Renseignements à Téhéran a explicitement donné l'ordre de ne pas la transférer en dehors de la prison de Zandjan. En avril 2020, elle a souffert pendant plusieurs semaines de fortes quintes de toux et de douleurs à la poitrine, suite à l'application de fortes doses de traitements de désinsectisation destinés à éradiquer les punaises de lit.

Narges Mohammadi est détenue en compagnie de femmes condamnées pour des crimes violents, ce qui bafoue la législation iranienne et le droit international et les normes internationales, qui exigent que les prisonniers déclarés coupables d'infractions non violentes soient incarcérés séparément des prisonniers condamnés pour des crimes violents. En avril 2020, une prisonnière reconnue coupable de meurtre aurait menacé de la tuer. Des agressions sont fréquemment signalées, entre détenues ou commises par le personnel pénitentiaire, alors que les autorités ne parviennent pas à faire face aux nombreux problèmes de santé mentale observés parmi la population carcérale. Ces conditions peu sûres contribuent à la détérioration de la santé mentale de Narges Mohammadi.

Narges Mohammadi et d'autres détenues incarcérées à Zandjan souffrent également de la surpopulation carcérale, du manque d'aération, des douches crasseuses et en nombre insuffisant, et du manque d'installations sanitaires et de produits adaptés pour laver vaisselle et vêtements et maintenir l'hygiène. Les repas distribués sont qualifiés d'immangeables et Narges Mohammadi doit subsister principalement en mangeant du pain, des yaourts, des tomates, des oignons et des haricots, qu'elle achète au magasin de la prison et cuisine en prison. Il y a fort à craindre qu'elle ne reçoive pas le régime à haute teneur en protéines conseillé par les médecins pour qu'elle cicatrise et se remette des opérations chirurgicales qu'elle a subies en 2018 et 2019 afin de lui enlever l'utérus et la vésicule biliaire.

Narges Mohammadi est incarcérée depuis son arrestation, en mai 2015. D'après les autorités, elle a été arrêtée pour recommencer à purger sa peine de six ans d'emprisonnement prononcée en 2011, peine liée uniquement aux activités pacifiques de défense des droits fondamentaux qu'elle menait au Centre pour les défenseurs des droits humains. Toutefois, elle pense qu'elle a été arrêtée à titre de représailles pour avoir rencontré en 2014 Catherine Ashton, alors haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Elle a été condamnée à 16 ans d'emprisonnement supplémentaire en mai 2016, à l'issue d'un procès inique devant la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Selon les dispositions iraniennes relatives aux condamnations, elle doit purger 10 ans de cette peine. Sa condamnation est uniquement liée à son travail en faveur des droits humains, notamment à sa participation à la Campagne pour l'abolition étape par étape de la peine de mort (connue sous le sigle persan Legam). Depuis son arrestation, elle a bénéficié d'une seule permission pendant trois jours. Au fil de ses années de détention, elle a reçu à plusieurs reprises la visite d'un agent du ministère des Renseignements chargé de l'interroger, qui supervise son affaire, et a subi des pressions pour signer un engagement, afin de cesser toute activité en faveur des droits humains. Dans une lettre envoyée depuis la prison de Zandjan fin décembre 2019, Narges Mohammadi a écrit : « Afin de réduire ma voix au silence, le régime de la République islamique ne m'a épargné aucune violence, me condamnant à de lourdes peines de prison et me privant de la possibilité de voir mes enfants ou même d'entendre leur voix au téléphone, m'infligeant des coups, l'exil, des insultes et attaquant ma dignité. Ce qui me fait tenir debout, [...] c'est l'amour que je voue au peuple fier et tourmenté de mon pays, et aux idéaux de justice et de liberté. Jusqu'à mon dernier souffle, je continuerai de parler de justice, de m'élever contre l'oppression, de défendre ceux qui luttent pour la justice et la liberté, et de réclamer la mise en œuvre d'une paix durable. »

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 août 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Narges Mohammadi (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/1784/2020/fr/>